

**COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 23 JUILLET 2013**

L'an deux mil treize, le vingt-trois juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil de communauté, légalement convoqués, se sont réunis à la base de loisirs, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Roche.

Date de la convocation : 17 juillet 2013

PRÉSENTS : M. GOYARD - R. GUILLERMIN - N. AUTUORO - M. BOUZIDI - J. BUATHIER - F. LOISY (suppléant de C. NOUREUX) - E. DUBOIS - J. BONOD - C. COLAS - M. LOISY (suppléant de M. MATHY) - H. COLAS - G. PERRIN - P. BEREZIAT - C. MARANDET - G. GALLET - JP. LUCIANI - JL. PELTIER - V. GRIGNOLA-BERNARD (suppléante d' A. GAYDON) - J.P. FROMONT - JL. PICARD - P. THETE - C. DUBOIS - D. BEREIZIAT - R. LONGERON - M. SERREDSZUM - A. VIVIET - JF. GIRAUDET - G. CHOSSAT - P. DEBOURG (suppléant de P. TOLFA) - JP. ROCHE - C. BREVET - P. LAUBRIAT - G. SAIVE (suppléant de P. MARMONT) - N. BENONNIER - C. PICARD - JL. JACQUET - G. LACOSTE - C. FOURNIER (à partir de 18h55)

EXCUSÉS : C. NOUREUX - M. MATHY - A. GAYDON - P. TOLFA - L. GUILLEMOT - P. MARMONT - D. LIEBAUD

Secrétaire de séance : C. MARANDET

Nombre de membres : En exercice : 40 ; Présents : 40 ; Votants : 38

Le conseil communautaire reçoit Martial Do, directeur de Tremplin. Il vient présenter les activités de l'association et notamment la convention à intervenir avec la Communauté de communes sur la collecte des textiles. Née dans les années 1980, l'association s'est développée autour de deux grands pôles : l'accompagnement social et l'insertion par l'activité économique. Elle compte 50 salariés permanents, 90 personnes en insertion avec un budget de près de 5 millions d'euros. Tremplin a développé plusieurs services pour remplir sa mission d'accompagnement des personnes en difficulté : une maison relais, un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, un restaurant social, etc. L'association collecte également les vêtements, chaussures et linge de maison afin de les valoriser. Une fois récupérés et suivant leur état, les textiles sont vendus dans le magasin de Tremplin, retravaillés par un atelier couture ou donnés au service d'hébergement social. La convention définit les engagements de chacune des parties, notamment le niveau de prise en charge de Tremplin, les fréquences de collecte, le nombre de conteneurs.

ENVIRONNEMENT

Collecte des textiles, linge de maison, chaussures : signature d'une convention de partenariat avec Tremplin

Dans le cadre de son activité d'insertion professionnelle, Tremplin pilote un atelier autour de la collecte, du tri, de la valorisation d'objets de seconde main, dont les textiles. La convention à intervenir définit l'organisation de la collecte des vêtements, chaussures, linge de maison sur le territoire. L'association s'engage à mettre en place les conteneurs, à les collecter au moins une fois par semaine et à ajouter deux conteneurs supplémentaires à des endroits définis avec la Communauté de communes. Ainsi, le nombre de points de collecte est porté à sept sur le territoire. La convention est conclue pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction.

(Adopté, unanimité).

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 25 JUIN 2013

Le Conseil approuve le compte-rendu du dernier conseil à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 9 JUILLET 2013 DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2008

Le Conseil prend acte des décisions du bureau.

SIGNATURE DE CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE EFFECTUÉS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 24 AVRIL 2012

Le Conseil de Communauté prend acte des emplois créés en Contrat à Durée Déterminée depuis la précédente réunion du Conseil de communauté.

FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

I. Tableau des emplois

- *Majoration d'horaire*

Il est proposé de majorer la durée hebdomadaire d'un emploi de 24/35^e à 24,50/35^e pour que l'agent affecté sur les communes d'Attignat et Saint-Didier d'Aussiat puisse effectuer du ménage sur une des communes pendant les vacances scolaires. (*Adopté, unanimité*)

- *Suppression d'emploi*

Avant le départ en retraite d'un agent de la commune de Saint-Didier d'Aussiat, un nouvel emploi avait été créé pour une période de tuilage. Après avis favorable du comité technique paritaire, il est proposé de supprimer l'emploi de secrétaire de mairie ouvert au cadre d'emploi des secrétaires de mairie. (*Adopté, unanimité*)

II. Renouvellement de la mise à disposition d'un fonctionnaire auprès de la Fédération des œuvres laïques de l'Ain

Par délibération en date du 28 juin 2011, le Conseil de communauté avait accepté à l'unanimité la mise à disposition d'un agent relevant du cadre d'emploi des attachés auprès de la Fédération des œuvres laïques. Cette mise à disposition avait pris effet au 1^{er} septembre 2011 pour une durée de deux ans. Il est proposé de renouveler la convention pour une durée de deux ans. (*Adopté, unanimité*)

III. Participation de l'employeur à la protection sociale des agents

Après consultation et avis favorable du Comité technique paritaire, le conseil communautaire du 31 juillet 2012 avait choisi de participer à la protection sociale des agents pour le risque prévoyance. Une convention de participation devait être signée afin d'optimiser les niveaux de garantie et de négocier des tarifs plus avantageux accessibles à un maximum d'agents. La délibération du 31 juillet 2012 prévoyait la participation de la Communauté de communes à hauteur de la cotisation due par un agent à temps complet rémunéré sur l'indice plancher de la fonction publique augmentée des charges sociales. Des critères de sélection pour le choix du candidat sont imposés par le décret : le rapport entre la qualité des garanties et le tarif proposé, le degré effectif de solidarité entre les adhérents, la maîtrise financière du dispositif, les moyens destinés à assurer une couverture effective des plus âgés et des plus exposés aux risques. Il est proposé d'ajouter la qualité de la gestion (équipe référente, traitement des demandes, des prestations, ...). (*Adopté, unanimité*)

IV. Décision modificative n°3 (DM)

Dans le budget principal, en section de fonctionnement, par délibération du 14 mai 2013, le bureau a accordé une subvention de 1 600 euros à l'Agence départementale d'information sur le logement. Cette somme est à inscrire au budget. Suite au contrôle de la Caisse d'allocations familiales (CAF) à la crèche « Câlins et trottinettes », une régularisation doit être effectuée sur les factures payées par une famille au cours de l'année 2012. Une somme de 43 euros est inscrite en réduction de créances. La DM est équilibrée en fonctionnement par l'encaissement d'indemnités journalières non prévues au budget primitif.

En investissement, 2 900 sont inscrits pour le remplacement du sèche-linge de la crèche « A p'tits pas ». 7 300 euros sont ajoutés pour le tracé des lignes de jeu de la grande salle du gymnase. Ces dépenses sont équilibrées par une réduction du même montant de la somme inscrite au budget primitif pour l'administration générale. Les dépenses d'investissement prévues sur cette fonction ne seront pas réalisées en totalité d'ici la fin de l'année.

Sur le budget de la DIE, une somme de 18 000 euros est inscrite pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des services techniques. Le budget étant excédentaire, aucune recette supplémentaire n'est ajoutée.

(*Adopté, unanimité*)

V. Admission de créances en non valeur (budget annexe « équipements d'accueil »)

Il est proposé l'admission en non valeur de 1 148,68 euros, créances irrécouvrables par la Trésorerie et dues par la société GP import, anciennement locataire d'un immobilier dans le parc d'activités de Montrevel. La société est en liquidation judiciaire depuis le 27 novembre 2009. Selon les informations transmises par le mandataire, une clôture pour insuffisance d'actif est à prévoir.

(Adopté, unanimité)

AFFAIRES SOCIALES - SOLIDARITÉ

Arrivée de C. FOURNIER.

I. Renouvellement du contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'allocations familiales (CAF)

Le contrat enfance jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. Il définit les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service enfance jeunesse (Psej). Dans le cadre de cette convention, la Communauté de communes est tenue notamment de s'assurer que les services et activités sont ouverts à tous, encadrés par un personnel qualifié, en nombre suffisant et intervenant en toute sécurité. Elle doit optimiser la fréquentation des équipements concernés et atteindre les taux cibles d'occupation (70% pour les structures d'accueil petite enfance et 60% pour les accueils de loisirs). Elle s'engage aussi à moduler les tarifs suivant les ressources des familles. De son côté, la CAF apporte sa contribution à l'élaboration d'un diagnostic partagé, à l'évaluation du projet, au versement d'une Psej. La convention prend effet au jour de sa signature jusqu'au 31 décembre 2015.

(Adopté, unanimité)

II. Multi-accueil « Câlins et trottinettes » à Confrançon

- *Signature de la convention de prestation de service unique (PSU) avec la Caisse régionale MSA de Bourgogne*

La Communauté de communes reçoit des aides de la CAF tel que le définit la convention de prestation de service. Dans ce cadre, la CAF effectue des contrôles pour vérifier les activités financées. Elle a contrôlé le multi-accueil « Câlins et trottinettes » en juin dernier. Suite à cette visite, il est apparu qu'un enfant accueilli relevait de la Caisse régionale MSA de Bourgogne. Or pour bénéficier du versement de la prestation de service unique, une convention doit être signée entre la Communauté de communes et la Caisse régionale MSA Bourgogne. Il est donc proposé d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir avec la Caisse régionale MSA Bourgogne.

(Adopté, unanimité)

- *Modification du règlement intérieur*

Au cours de ce même contrôle, la CAF demande que le règlement intérieur soit modifié en ajoutant son logo et en indiquant les modalités de révision du contrat pour l'accueil régulier.

(Adopté, unanimité)

- *Approbation du projet éducatif*

Le projet éducatif du multi-accueil doit être modifié pour ajouter des informations supplémentaires sur le personnel de la structure. *(Adopté, unanimité)*

III. Multi-accueil « A p'tits pas » à Montrevel : modification du règlement intérieur

Suite au contrôle de la CAF, le règlement intérieur du multi-accueil « A p'tits pas » doit être modifié. La CAF souhaite y faire figurer son logo et demande à ce que les informations suivantes soient corrigées :

- Il est indiqué que les ressources sont prises en compte avant abattement des 10 et 20% alors que l'abattement de 20% est supprimé

- Préciser que la première heure d'adaptation est gratuite
 - Supprimer la condition d'activité professionnelle des parents
- (Adopté, unanimité)*

IV. Relais assistants maternels « Le jardin enchanté »

- *Modification du règlement intérieur*

Le relais assistants maternels dispose d'un règlement intérieur adopté à l'ouverture de la structure. Il convient de le mettre à jour, en modifiant notamment les horaires d'ouverture, la composition de l'équipe et les modalités du prêt de jeux et de matériel de puériculture. *(Adopté, unanimité)*

- *Adoption d'une charte sur les temps collectifs*

Le relais assistants maternels propose des temps collectifs d'animation pour les assistants maternels. Cette charte précise leur déroulement, mais surtout le rôle et la place des usagers du service. *(Adopté, unanimité)*

TOURISME

Recrutement d'un chargé de mission tourisme et économie

Le départ du directeur des affaires touristiques en 2011 a donné l'occasion de redéfinir les besoins nécessaires à la mise en œuvre de la politique touristique de la Communauté de communes. En conséquence, le conseil communautaire du 29 mars 2011 a créé deux emplois visant à redéployer les missions du directeur des affaires touristiques sur deux postes distincts. Le premier de responsable de la gestion du site de la base de loisirs a été pourvu en novembre 2011. Les missions du deuxième emploi restaient à définir en tenant compte des conclusions de la stratégie touristique. Aujourd'hui, il est proposé de recruter un(e) chargé(e) de mission tourisme et économie. Rattaché à la Direction du développement économique et de l'aménagement du territoire, l'agent contribuera à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de développement économique et touristique. Il/Elle suivra les actions visant à améliorer la qualité des parcs d'activités intercommunaux, engagera un dialogue avec les entreprises du territoire afin de connaître leurs projets et anticiper leurs besoins. Il/Elle mettra en œuvre des actions de développement touristique (schéma de signalisation touristique, création d'un événement phare, valorisation du tour des lacs, etc) et participera au pilotage de la stratégie tourisme. *(Adopté, unanimité).*

ÉDUCATION JEUNESSE SPORT CULTURE

Modification du règlement intérieur du centre de loisirs intercommunal

Au cours de son récent contrôle, la CAF a demandé des modifications du règlement intérieur :

- l'ajout de son logo
- la mention d'un abattement de 20% accordé sur le tarif d'une famille à partir du 2^e enfant inscrit sur la même activité

Les tranches d'âge doivent également être modifiées en précisant que les enfants sont accueillis dès 2 ans et demi et jusqu'à 12 ans.

(Adopté, unanimité).

AGRICULTURE DURABLE

Domaine du Sougey : construction d'un ensemble de bâtiments pour développer une activité avicole et de maraîchage, dont une partie en volailles de Bresse AOC : approbation de l'avant-projet définitif

En concertation avec la Communauté de communes, les Jardins de Cocagne, le Comité interprofessionnel de la volaille de Bresse, l'éleveur, l'atelier FLOO architecture a établi un avant-projet définitif. Celui-ci prévoit la construction de neuf poulaillers mobiles et d'un bâtiment pour les épinettes, d'un hangar de stockage, d'un bâtiment distinct pour l'élevage de volailles d'ornement et d'un bâtiment pour l'activité de maraîchage. Les accès au

site sont différenciés suivant les usagers. Une desserte sera réservée aux activités agricoles. Un accès touristique se fera à partir de l'entrée historique de la ferme vers un parcours de visite à créer offrant un double regard sur le bâti ancien et sur l'exploitation contemporaine. Le coût des travaux est estimé à 956 778 euros HT auquel s'ajoutent les honoraires de maîtrise d'œuvre et frais divers estimés à 90 000 euros HT. Le permis a été déposé à la mairie de Montrevel. Les travaux devraient commencer en avril 2014.

(Adopté, unanimité).

ENVIRONNEMENT

I. Rapport d'activités 2012 sur le prix et sur la qualité du service public d'élimination des déchets

La Communauté de communes est compétente pour la collecte et le traitement des ordures ménagères des 14 communes du territoire. En 2012, 2 295 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées, soit 143,5 kg par habitant, contre 161,5 en 2011. La population ayant augmenté de 3,2%, ce ratio connaît une baisse spectaculaire de 11%. Ce résultat s'explique par la mise en place de l'expérimentation du tri des déchets plastiques et par une politique volontariste de la Communauté de communes visant à inciter les habitants à mieux trier. Les agents ne collectent pas et posent un autocollant sur tous les sacs non triés. Des frais d'enlèvement sont facturés dès que des dépôts illicites sont constatés. En 2012, 59 titres de recettes ont été encaissés pour un montant de 4 425 euros.

Malgré la baisse des volumes de verre (-1,7%), les tonnages de la collecte sélective sont globalement en hausse. L'augmentation des volumes d'emballages ménagers collectés est particulièrement sensible (+40%) grâce à l'expérimentation des consignes de tri des plastiques déployée depuis le 1^{er} mars 2012. A la déchetterie, les volumes de déchets collectés sont également en hausse : +5% avec 168 tonnes supplémentaires par rapport à 2011. Les apports de déchets verts ont progressé de 19,4%. L'accès des professionnels à la déchetterie est soumis au paiement d'un ticket d'une valeur de 25 euros valable pour un mètre cube hebdomadaire. En 2012, 176 tickets d'accès ont été vendus pour un montant de 4 400 euros. Le projet d'extension de la déchetterie a été relancé en 2011 suite au premier marché de maîtrise d'œuvre déclaré infructueux. Les différentes autorisations nécessaires ont été obtenues en 2012 et au début de l'année 2013 : permis de construire, autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement...). Les travaux devraient commencer à l'automne 2013. En 2012, le toit du local du gardien a été désamianté et recouvert suivant les préconisations de l'architecte et du permis de construire.

Le coût global de fonctionnement du service de collecte et d'élimination des déchets s'élève à 63,08 euros par habitant en 2012 contre 64,39 euros en 2011. En moyenne, sur les exercices de 2008 à 2012, le coût moyen d'une tonne d'ordures ménagères est de 224 euros alors que celui d'une tonne issue du tri sélectif est de 31 euros. Le coût d'exploitation de la déchetterie s'élève à 213 053 euros. 9 262 euros ont été affectés à la prévention et à la communication, soit 0,58 euro par habitant en 2012 contre 1,78 euro en 2011. Un chiffre en forte baisse grâce aux aides d'Eco-emballages pour la mise en place de l'expérimentation du tri des plastiques. Le recyclage des déchets ne peut constituer l'unique réponse pour limiter l'impact sur l'environnement. La réduction des déchets à la source doit être un objectif. La Communauté de communes organise des interventions dans les écoles pour sensibiliser les élèves. 40 séances ont eu lieu en 2012.

(Adopté, unanimité). Chaque maire est tenu de donner communication de ce rapport à son conseil municipal.

II. Conseil en énergie partagé : reconduction de la convention avec Hélianthe

Hélianthe conduit depuis 2005 une mission de conseil en énergie partagé pour le patrimoine des communes et de la Communauté de communes. L'économie constatée sur les consommations d'énergie s'élève à 600 000 kWh par an, soit l'équivalent de 48 000 euros annuels. 50 800 m³ d'eau ont été économisés en 6 ans. 124 00 kg équivalent CO₂ par an n'ont pas été consommés. La nouvelle convention établie de juin 2013 à juin 2014 prévoit notamment le suivi énergétique du patrimoine, l'accompagnement des projets de construction ou de rénovation, des thermographies approfondies de bâtiments, le prêt d'enregistreur de températures dans les bâtiments avec l'analyse des données. Le rapport annuel sera rédigé en complémentarité avec le Syndicat intercommunal d'énergie et d'e-communication de l'Ain (SIEA) qui se chargera du suivi des consommations de l'éclairage public. Il est proposé de reconduire la mission de conseil en énergie partagé pour un montant inchangé de 9 000 euros.

(Adopté, unanimité)

QUESTIONS ORALES ET INFORMATIONS DIVERSES

Qualité des eaux de baignade

Le dernier prélèvement effectué le 16 juillet dans le grand lac fait état d'une qualité de l'eau moyenne.

Entretien des chemins de desserte des lacs

Un élu attire l'attention du conseil sur l'état dégradé du chemin de desserte des macs de pêche route d'Etrez. Cette voie est empruntée par de nombreux pêcheurs, notamment dans le cadre de compétitions nationales. S'agissant des surfaces à entretenir, elles relèvent conjointement de la Communauté de communes et de la société de pêche qui ont ensemble un projet de réparations a minima. Par ailleurs, il s'agit de maîtriser la vitesse et la fréquentation de ces sites. Un portique de limitation de la hauteur est en cours de mise en place.

Agenda

- Prochain conseil communautaire : mardi 24 septembre, à 20h30 à Attignat.
- Visite de Saint-Sulpice : samedi 27 juillet à 10h, 14h ou 16h30 avec l'Office de tourisme
- Vente et collecte de l'association Emmaüs : samedi 28 septembre de 10h à 17h30 à l'espace Salvart à Attignat

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le secrétaire de séance,
Claude Marandet

Le Président,
Jean-Pierre Roche

